

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 13 (1880)
Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Lausanne, le 12 mai 1880.

Monsieur le rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien accorder une place à la réclamation ci-jointe, dont la *Revue des deux mondes* a décliné l'insertion en se fondant sur un retard dont la responsabilité ne m'appartient qu'en partie et qui n'a pas d'importance dans le sujet dont il s'agit. Il vous suffira de la parcourir pour vous convaincre que, par mon silence, je laisserais le public prendre le change sur mon opinion en des matières d'une souveraine importance pratique, malgré leur haut degré d'abstraction. C'est donc la cause de la justice et le commun intérêt des lettres que servira votre obligeance en me fournissant un moyen de m'expliquer.

Recevez, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

CH. SECRÉTAN.

Lausanne, le 15 mars 1880.

Monsieur le directeur de la *Revue des deux mondes*,

Dans un article fort intéressant sur la justice réparative, publié par la *Revue*, le 15 janvier dernier, M. Alfred Fouillée a bien voulu citer mon nom, ce dont je lui suis très particulièrement obligé. Mais il ne se borne pas à discuter mes énoncés, il y supplée. Ceci me force à vous importuner de quelques explications.

«... La charité chrétienne, dit M. Fouillée, quand on n'y introduit pas la notion philosophique du droit et de la justice, n'est plus qu'un sentiment sujet à toutes les erreurs et à toutes les interprétations abusives, sans aucune rigueur scientifique ni juridique. M. Secrétan nous répondra peut-être par un mot d'Aristote que les théologiens ont souvent reproduit : « Ceux qui s'aiment n'ont pas besoin de jus-

» tice, car ceux qui s'aiment se font du bien entre eux, et à plus forte
» raison ne se font pas de mal. »

Je ne ferai point cette réponse, qui exprime d'une manière assez précise le contraire exact de mon sentiment. Je ne répondrai rien du tout; je soulignerai trois fois et signerai des deux mains la thèse qu'on me fait combattre, voilà tout. La charité que je comprends veut le bien de l'être aimé, c'est-à-dire la réalisation de son essence; s'appliquant à l'être libre, elle veut sa liberté, et par conséquent, la respecte; elle implique la justice. La soi-disant charité sans la justice, c'est la contradiction, c'est le mensonge, c'est le mal.

En revanche, la justice sans la charité ne saurait se réaliser, attendu que l'égoïsme étant un amour, c'est-à-dire une force qui tend constamment à déterminer la volonté, et jusqu'à l'intelligence, l'équilibre ne peut être maintenu que par une force agissant en sens contraire, ainsi que mon savant critique paraît l'accorder.

La justice et la charité s'impliquent réciproquement, ce qui ne veut pourtant point dire qu'elles se confondent. Si l'une des deux devait s'absorber dans l'autre, peu importerait le nom conservé, ce ne serait qu'une affaire de cocarde. Mais il n'en est pas ainsi : chacune a sa sphère.

La bonne volonté est le seul bien réel : vouloir le bien d'autrui, c'est vouloir qu'il veuille le bien ; résultat qui ne saurait absolument être atteint par voie de contrainte. Ainsi la réalisation du bien positif exclut la contrainte, et quiconque poursuit le bien positif doit s'en interdire absolument l'emploi. Comme les sociétés religieuses les plus considérables prétendent se proposer ce but, nous rattacherons au nom d'Eglise tout effort tenté dans ce sens ; nous dirons donc que l'amour est le principe de l'Eglise, et que dès lors toute société religieuse qui s'attribue un droit de contrainte n'est plus une Eglise.

La liberté des individus n'est point, dans son abstraction, le bien positif ; mais comme elle en forme la condition indispensable, comme elle ne saurait d'ailleurs se déployer au dehors dans sa plénitude, et que celle de chacun peut être détruite ou gênée par l'emploi de celle d'un autre, le bien positif exige une organisation collective destinée à garantir par la contrainte la liberté des individus, en la réduisant à la mesure compatible avec la même liberté chez les autres. Telle est la justice, principe de l'Etat, sa raison d'être, et par conséquent la borne légitime de sa compétence.

Ainsi le bien positif ne peut se réaliser que dans l'Eglise, organisation de pure spontanéité qui perd son caractère et son droit à

l'existence dès qu'elle aspire au commandement. L'organisme collectif qui peut seul imposer obéissance, parce que cette obéissance est nécessaire à la liberté, l'Etat ne saurait sans contradiction, par conséquent sans usurpation, prétendre réaliser le bien positif, dont la spontanéité morale forme l'essence. La poursuite du bien positif par l'Etat et dans l'Etat ne peut aboutir qu'à la tyrannie.

Il faut que l'individu soit but dans l'Etat pour être moyen dans l'Eglise.

Telles sont les conséquences logiques de l'idée morale de l'amour appliquée à l'organisation sociale. Ce sont du moins les seules que j'avoue.

Elles subsisteraient lors même que, par égard « pour la science moderne qui rejette le miracle, » on admettrait que l'idée se réalise elle-même, que la conscience et la raison procèdent du mouvement mécanique et que tout vient de rien. Mais au vrai l'association de franche volonté, qui restera toujours l'idéal suprême, ne saurait être qu'une Eglise véritable, une société religieuse, attendu qu'on ne peut et doit aimer que ce qui est aimable. Or l'humanité dans son état de fait n'est rien moins qu'aimable, elle ne l'est que dans son essence, dans son idée, c'est-à-dire en Dieu ; ces expressions sont équivalentes.

Enfin, comme il est impossible que l'humanité renonce à réaliser son bien positif, la liberté politique ne saurait s'établir que chez un peuple religieux, ainsi que l'a dit Tocqueville.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

CH. SECRÉTAN.
